

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

RW 80.203
Objet

Subvention exceptionnelle
au R.O.C. Haltérophilie

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

F r

Contre

Abstentions

Unanimité

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le dix neuf décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, BOUCHET,
LACHAUD, DUFOUR, BUJARD, PAPEAU, MONTRON, GUICHAOUA, BOULAN,
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, CABAL, Mme TACQUET, BOISARD, MAURELLET,
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par Melle FOUCHÉ
PELLETIER par M. DUFEIL

Absents : MM. VIAUD, TETARD, TAP

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Club Haltérophilie du ROC a subi un grave préjudice,
évalué à 13 877 F à la suite du cambriolage de la salle d'entraînement
Champlain.

La Commission Jeunesse et Sports, saisie d'une demande de
subvention exceptionnelle, a proposé dans sa séance du 26 novembre
1980, d'accorder une aide de 7 122 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission Jeunesse et Sports en
date du 26 novembre 1980,

DECIDE :

- d'attribuer à titre exceptionnel, une subvention de 7 122 F
à la section haltérophilie du ROC (sept mille cent vingt
deux francs).
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits réservés inscrits
au Budget 1980, chapitre 945, article 657.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

SOUS-PREFECTURE - ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

24 DEC. 1980

DELIBERATION EXECUTOIRE
(Art. 46 du L.M.)



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
Jean-Pierre FABER.